

## RÉSOLUTION prise lors du Conseil d'administration du 04.07.2013

### La France a besoin d'une politique fluviale de portée européenne, à la hauteur de ses ambitions

Le Consortium, réuni en Conseil d'Administration le 04 juillet 2013, a examiné les orientations préconisées par la Commission « Mobilité 21 » dans son rapport rendu public le 27 juin dernier. Au-delà de l'annonce d'une réalisation à moyen terme du projet de mise à grand gabarit Seine amont entre Bray et Nogent sur Seine (2020/2030) et de l'exclusion du champs de l'analyse de toute référence au projet Seine-Nord, le projet « Saône-Moselle, Saône-Rhin » pourrait être repoussé au-delà de 2050.

Même si elle confirme l'intérêt majeur d'une liaison fluviale « Saône-Moselle, Saône-Rhin », le Consortium ne peut se satisfaire de cette perspective de très long terme. En effet, des études sont en cours en vue de la tenue d'un débat public prévu cette année même. A cet égard, la Loi « Grenelle de l'environnement » de 2009 stipule en effet dans son article 12 que *« les études nécessaires à la réalisation d'une liaison fluviale à grand gabarit entre les bassins de la Saône et de la Moselle seront poursuivies et un débat public sera organisé d'ici à 2012. Ce débat envisagera également l'intérêt d'une connexion fluviale entre la Saône et le Rhin qui fera l'objet d'études complémentaires préalables »*.

Le Consortium demande donc à l'Etat de respecter l'application de la Loi et, à cet égard, de conduire à terme ces études engagées en 2010 et faisant l'objet d'un préfinancement ; le débat public consécutif devant permettre une décision politique pleinement éclairée quant à l'opportunité et la faisabilité du projet.

Le Consortium estime, en outre, que les atouts majeurs du transport fluvial pour l'équilibre modal, la compétitivité logistique, le développement durable, ainsi que le souhait de stimuler la croissance et de développer l'emploi, devraient dicter une prise en compte plus volontariste des projets fluviaux dans la politique nationale des transports.

Le Consortium souligne, par ailleurs, que le projet « Saône-Moselle, Saône-Rhin » vient d'être pleinement confirmé à l'issue de la révision par l'Union Européenne du Réseau Transeuropéen, au sein d'un « réseau central » que l'Union Européenne souhaite voir opérationnel au plus tard en 2030, condition sine qua non à l'obtention de concours européens confortés.

Enfin, le projet « Saône-Moselle, Saône-Rhin » a également été pris en compte dans le corridor multimodal Rotterdam/Antwerpen/Marseille (Mer du Nord/Méditerranée), renforçant la portée et l'intérêt européens du projet.

**Le Consortium demande de ce fait instamment que cette échéance de réalisation du projet « Saône-Moselle, Saône-Rhin », en 2030 au plus tard, soit prise en compte dans le futur Schéma National de Mobilité Durable, conformément aux attentes de l'Union Européenne.**